



Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le treize février deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	30	Suffrages exprimés :	43
Absents :	25	- dont POUR :	43
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	12	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
Mme BLANCHET Fabienne
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
M. CARLIER Roland
M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme CRESPEL Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde

M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
M. GERAULT Jean-Pierre
Mme GIRARD Nicole
M. JUSTINESY Gérard
M. MASSIP Frédéric
M. MOUNIER Christian
M. NOUVEAU Michel
Mme PAIGNON Laurence
Mme PALACIO Céline
M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
Mme PONTET Annie
M. RIVET Jean-Philippe
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
Mme STELLA Aurore

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
Mme MILESI Véronique
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. SEBBAH Didier
M. VOURET Eric

ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
ayant donné pouvoir à M. BOURSE Etienne
ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
ayant donné pouvoir à Mme DAUPHIN Mathilde
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
M. BATOUX Philippe
Mme BUCHACA Sophie
Mme FAURE Cécile
M. KITAEFF Richard
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NALLET Christine
M. ROUSSET André

Absents non-excusés :

M. JUNIK Pascal
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde

N° 2026-004

FINANCES – Rapport de Développement Durable

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L. 2311-1-1 ;*
- *Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L 110-1 ;*
- *Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'Environnement et notamment son article 255 ;*
- *Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 janvier 2026.*

Conformément à l'article L. 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

L'article L.110-1 du Code de l'Environnement précise que l'objectif de développement durable est recherché de façon concomitante et cohérente, grâce aux 5 engagements suivants :

- ✓ La lutte contre le changement climatique ;
- ✓ La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- ✓ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- ✓ L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- ✓ La transition vers une économie circulaire.

Ce rapport décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité.

Il comporte, au regard des 5 finalités du développement durable mentionnées ci-avant :

- ✓ Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- ✓ Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le rapport relatif au développement durable 2026 joint en annexe à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Cavaillon, le 20 février 2026

Le Président,

Gérard DAUDET

